

## Bachelier : instituteur primaire

<b>HELHa Braine-le-Comte</b> Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE	Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
<b>HELHa Campus Mons</b> 159 Chaussée de Binche 7000 MONS	Tél : +32 (0) 65 40 41 48	Fax : +32 (0) 65 40 41 52	Mail : edu-mons@helha.be
<b>HELHa Gosselies</b> Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSELIES	Tél : +32 (0) 71 35 29 34	Fax : +32 (0) 71 35 41 28	Mail : edu-gosselies@helha.be
<b>HELHa Leuze-en-Hainaut</b> Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT	Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be

### 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 48 Education artistique et psychomotricité 2			
Code	PEIM2B48PP	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	5 C	Volume horaire	75 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<p>HELHa Braine-le-Comte  <b>Nathalie ANDRE</b> (nathalie.andre@helha.be)            Michel VAN TRIMPONT (michel.van.trimpont@helha.be)            Peggy DAGNELIE (dagneliep@helha.be)</p> <p>HELHa Campus Mons  <b>Fabian BOSMAN</b> (fabian.bosman@helha.be)            Xavier CARLIEZ (carliezx@helha.be)            Peggy DAGNELIE (dagneliep@helha.be)</p> <p>HELHa Gosselies  <b>Laurence MISONNE</b> (laurence.misonne@helha.be)            Tom CALLENS (tom.callens@helha.be)            David PRINCE (david.prince@helha.be)</p> <p>HELHa Leuze-en-Hainaut  <b>Stéphanie FAVART</b> (stephanie.favart@helha.be)            Sophie COUTIER (sophie.coutier@helha.be)            Marie GOBERT (marie.gobert@helha.be)</p>		
Coefficient de pondération	50		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### Introduction

Néant

#### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 5 **Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement**
- 5.1 Entretenir une culture générale importante afin d'éveiller les élèves au monde
  - 5.2 S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques
  - 5.3 Mettre en oeuvre des dispositifs didactiques dans les différentes disciplines enseignées
- Compétence 7 **Créer et développer un environnement propre à stimuler les interactions sociales et le partage d'expériences communes, où chacun se sent accepté**
- 7.4 Pomouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves

### **Acquis d'apprentissage visés**

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de s'exprimer à travers des contenus spécifiques dans une situation pratique ainsi que d'identifier et d'utiliser des concepts spécifiques aux différents contenus.

### **Liens avec d'autres UE**

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

## **3. Description des activités d'apprentissage**

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEIM2B48PPA	Éducation corporelle et psychomotricité	15 h / 1 C
PEIM2B48PPB	Éducation musicale	30 h / 2 C
PEIM2B48PPC	Éducation plastique	30 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

## **4. Modalités d'évaluation**

Les 50 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEIM2B48PPA	Éducation corporelle et psychomotricité	10
PEIM2B48PPB	Éducation musicale	20
PEIM2B48PPC	Éducation plastique	20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

### **Dispositions complémentaires relatives à l'UE**

**Néant**

## **5. Cohérence pédagogique**

**Néant**

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

## Bachelier : instituteur primaire

**HELHa Leuze-en-Hainaut** Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT  
 Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05 Mail : edu-leuze@helha.be

### 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Education corporelle et psychomotricité			
Code	22_PEIM2B48PPA	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	15 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	<b>Sophie COUTIER</b> (sophie.coutier@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### Introduction

Ces activités d'apprentissage permettront de faire prendre conscience aux étudiants de l'importance des activités d'éducation corporelle et de psychomotricité dans le développement de l'enfant.

Elles permettront d'aborder l'interdisciplinarité.

Elles mettront les étudiants en réflexion sur des situations concrètes d'enseignement.

#### Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de s'exprimer à travers des contenus spécifiques dans une situation pratique ainsi que d'identifier et d'utiliser des concepts spécifiques aux différents contenus.

### 3. Description des activités d'apprentissage

#### Contenu

- Un cours d'anatomie mettant en évidence le fonctionnement des systèmes respiratoire et circulatoire.
- Différentes conduites motrices travaillées en lien avec la pratique.
- L'interdisciplinarité par le biais d'une activité corporelle au service des apprentissages scolaires.

L'enseignant se réserve le droit de modifier ou de compléter cette liste en fonction des besoins et des opportunités.

#### Démarches d'apprentissage

- Cours théorique abordant les systèmes respiratoire et circulatoire. Cette partie sera précédée d'une mise en réflexion sur des ateliers pratiques concernant ces 2 systèmes afin de les exploiter en classes primaires.
- Activités corporelles où l'étudiant sera mis en situation de réflexion et où il sera amené à mettre sur pied des activités spécifiques aux notions abordées.
- Micro-enseignement : préparation et enseignement d'activités corporelles au service des apprentissages scolaires pour le cycle 2.

L'étudiant y est acteur actif en ayant l'obligation de présenter des activités corporelles et de participer à celles présentées par ses pairs.

Un travail régulier est attendu de la part de l'étudiant en plus des heures en présentiel, en préparation de certaines séances et/ou prolongements d'autres.

## Dispositifs d'aide à la réussite

En fin de quadrimestre, un moment sera consacré pour permettre à l'étudiant de poser les questions relatives aux notions à maîtriser pour l'examen.

Accompagnement individuel en présentiel ou en distanciel lors de la semaine de préparation de stage. Cet accompagnement est organisé à la demande de l'étudiant.

## Sources et références

- DE LIEVRE, B., STAES, L., La psychomotricité au service de l'enfant. Notions et applications pédagogiques, Bruxelles, Editions De Boeck-Wesmael, 1992
- RIGAL R., L'éducation motrice et l'éducation psychomotrice au préscolaire et au primaire, Presses de l'Université du Québec, 2010.
- LAMON A., DE VEYLDER F., VAESEN E., Apprendre à "calculer" aux jeunes enfants par le mouvement, Publicatiefonds voor lichamelijke opvoeding, 1999
- LAMON A., DE VEYLDER F., VAESEN E., Comment le mouvement développe le "langage" chez les jeunes enfants, Publicatiefonds voor lichamelijke opvoeding, 1999

## Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Notes de cours déposées sur Connected et complétées par une prise de notes personnelles.

Des compléments d'informations, lectures, exercices supplémentaires ou autres peuvent être déposés sur la plateforme connectED de la Haute Ecole

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

Néant

### Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Trv	50				
Période d'évaluation	Eve	50			Exe	100

Trv = Travaux, Eve = Évaluation écrite, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

### Dispositions complémentaires

En Q1, l'évaluation écrite comprend une partie anatomie et une partie méthodologie.

La note du travail repose sur 2 critères :

- La présentation en classe, sous la forme du micro-enseignement, d'une activité corporelle (note individuelle).
- La rédaction d'une fiche de préparation qui sera remise le jour de la présentation (note collective)

L'étudiant qui manquera à l'un de ces 2 critères obtiendra automatiquement une note de 0/50 au travail.

En Q3, les productions journalières ne seront plus comptabilisées dans la note ; il ne restera que l'examen écrit, c'est-à-dire la note d'anatomie et celle de méthodologie (une partie réussie en Q1 sera reportée en Q3).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

## Bachelier : instituteur primaire

**HELHa Leuze-en-Hainaut** Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT  
Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05 Mail : edu-leuze@helha.be

### 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Education musicale			
Code	22_PEIM2B48PPB	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	<b>Stéphanie FAVART</b> (stephanie.favart@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

### 2. Présentation

#### Introduction

Néant

#### Objectifs / Acquis d'apprentissage

Acquisition de compétences permettant de concevoir et de mener de façon autonome différentes activités telles que l'apprentissage et l'exploitation de chants ; la réalisation de jeux rythmiques.

### 3. Description des activités d'apprentissage

#### Contenu

- maîtrise des notions de rythme et de pulsation
- improvisations rythmiques
- création d'accompagnements rythmiques
- méthodologie des jeux rythmiques
- répertoire de chants adaptés aux élèves du cycle 2
- réflexion sur les prolongements possibles des chants proposés
- liens avec le programme

L'enseignant se réserve le droit de modifier ou de compléter cette liste en fonction des besoins et des opportunités.

#### Démarches d'apprentissage

- libération de la pulsation et du rythme (travail psychomoteur)
- Travail de la voix
- Ateliers de mise en pratique. Les étudiants seront amenés à produire leurs activités en rapport avec les matières abordées dans le cadre des stages.

#### Dispositifs d'aide à la réussite

- consignes des travaux disponibles sur moodle
- grilles d'auto-évaluation disponibles sur moodle
- consignes des stages disponibles sur moodle
- possibilité de rendez-vous durant les semaines de préparation de stage

## Sources et références

- J. Saint-James & G. Saint-James, *Body tap*, éditions Fuzeau (2012)
- A-M Grosser, *Jeux de mimes et jeux de mains*, éditions Fuzeau (2006)

## Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

partitions disponibles sur moodle

fichiers mp3 disponibles sur moodle

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

Travaux de groupe avec présentation orale.

### Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Trv	80	Trv	20	Trv	100
Période d'évaluation						

Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

### Dispositions complémentaires

évaluation étalée sur Q1Q2

Q3 : l'étudiant devra modifier les travaux présentés en fonction des remarques formulées.

**Il est donc obligatoire de rencontrer le professeur avant de présenter le Q3.**

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

## Bachelier : instituteur primaire

**HELHa Leuze-en-Hainaut** Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT  
 Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05 Mail : edu-leuze@helha.be

### 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Education plastique			
Code	22_PEIM2B48PPC	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Marie GOBERT (marie.gobert@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### Introduction

Dans la continuité des deux années précédentes, le cours d'éducation plastique consiste à parfaire les connaissances et aptitudes artistiques, plastiques et méthodologiques du futur enseignant.

C.I.1 : PERCEVOIR, S'APPROPRIER LE LANGAGE ARTISTIQUE, S'EN IMPREGNIER, L'APPRIVOISER POUR PRENDRE CONSCIENCE DE SOI, DES AUTRES ET DU MONDE.

C.I.2 : EXPRIMER, AGIR, UTILISER LE LANGAGE ARTISTIQUE POUR APPLIQUER, REALISER, REPRODUIRE...

C.I.3 : S'EXPRIMER, IMAGINER, EXPERIMENTER, LE LANGAGE PLASTIQUE POUR OSER DIRE ET SE DIRE, ETRE CREATIF.

C.I.4 : REAGIR, COMMUNIQUER, PRESENTER SES PRODUCTIONS, LES ANALYSER ET LES CONFRONTER A CELLES DES AUTRES; RECEVOIR, EXPRIMER DES AVIS, ARGUMENTER, STRUCTURER.

#### Objectifs / Acquis d'apprentissage

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement.
- Entretenir une culture générale importante afin d'éveiller les élèves au monde.
- S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques.
- Mettre en oeuvre des dispositifs didactiques dans les différentes disciplines enseignées.
- Créer et développer un environnement propre à stimuler les interactions sociales et le partage d'expériences communes, où chacun se sent accepté.
- Pomouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves.

### 3. Description des activités d'apprentissage

#### Contenu

Les activités d'apprentissage visent à aider l'étudiant à la réalisation d'un portfolio d'activités interdisciplinaires.

#### Démarches d'apprentissage

Mises en apprentissage variées, seuls et en groupes.  
Réalizations plastiques.  
Préparation d'activités d'arts plastiques en lien avec d'autres disciplines.  
Partage de contenus et de références variées.

### **Dispositifs d'aide à la réussite**

Le contenu est constamment adapté aux acquis de la classe ainsi qu'à l'évolution de chacun.

### **Sources et références**

Références spécifiques communiquées en cours  
SAEY A., Activités d'arts plastiques à l'école Tome 1&2 Ed RETZ

### **Supports en ligne**

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Supports variés communiqués en cours et via la plateforme ConnetEd.

## **4. Modalités d'évaluation**

### **Principe**

Evaluation formative et continue.

Attention : chaque travail commencé en classe doit-être réalisé par tous, même les absents.

Un travail non remis conduira à l'échec total de celui-ci. Le zéro obtenu s'additionnera aux autres côtes au sein du travail journalier.

### **Pondérations**

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Evc	100	Evc	100
Période d'évaluation						

Evc = Évaluation continue

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

### **Dispositions complémentaires**

La présence en cours est requise en vue de l'obtention de cette UE.

Toute absence doit être justifiée (certificat médical, stages ou circonstances exceptionnelles) et le travail rattrapé.

Les travaux non remis ou ne répondant pas aux exigences explicitées en cours impliqueront une remise à niveau de ces mêmes travaux en Q3.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).